

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 1er septembre 2009.

Section du dépôt légal

DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

La diversité en question

Bulletin de nouvelles

Abonnement

Archives

À l'agenda

Communiqués / Discours /
Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes
pratiques

Sites d'intérêt

Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 9, no 23, lundi 22 juin 2009

**Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des
expressions culturelles sont en cours !**

DANS CE NUMÉRO :

Suivi de la Convention

- Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

Communiqués, discours, déclarations

- Discours de M. Koïchiro Matsuura à l'occasion de la 2^e session de la Conférence des Parties à la Convention sur la protection et la promotion des expressions culturelles
- Intervention du représentant du Québec au sein de la Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO
- L'Assemblée parlementaire de la Francophonie maintient sa mobilisation en faveur de la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO
- Les jeunes professionnels de la culture de 34 pays mettent de l'avant leur vision de la diversité culturelle dans le cadre du Forum mondial U-40

Publications récentes

- Documents de la 2^e session de la Conférence des Parties
- Le Courrier de l'UNESCO fait place à la diversité culturelle
- Parution du numéro de juin du bulletin de l'Observatoire des politiques culturelles en Afrique

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

- La Commission européenne et le gouvernement mexicain entament un dialogue politique à propos de l'éducation et de la culture

Autres actualités d'intérêt

- « Couleurs pour la planète », une exposition issue de la rencontre d'artistes de cinq continents s'ouvre à l'UNESCO
- L'Algérie sera l'hôte du 2^e Festival culturel panafricain

Suivi de la Convention


Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est entrée en vigueur le 18 mars 2007. À l'occasion de la première session de la Conférence des Parties à la Convention, tenue en juin 2007, le Comité intergouvernemental a reçu le mandat d'élaborer les directives opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre de la Convention. Il s'est réuni à quatre reprises au

cours des deux dernières années.

La seconde session de la Conférence des Parties, qui s'est tenue à Paris les 15 et 16 juin 2009, a permis l'adoption des directives opérationnelles concernant 9 articles de la Convention. Le Comité intergouvernemental a été mandaté afin de poursuivre l'élaboration des directives opérationnelles.

Au moment d'écrire ces lignes, 99 Parties (98 États et la Communauté européenne en tant qu'organisation d'intégration économique régionale) ont ratifié ce traité. Bien que les travaux de mise en œuvre de la Convention poursuivent leur cours normal, la campagne de mobilisation en vue de la [ratification de la Convention](#) par les États membres qui ne l'ont pas encore fait doit plus que jamais se poursuivre, avec ferveur et persuasion ! Car la légitimité de la Convention sera proportionnelle au nombre d'États appartenant à toutes les régions du monde qui la ratifient, l'acceptent, l'approuvent ou y adhèrent.

- ["Pourquoi les États doivent-ils ratifier cette Convention ?"](#) Pour le savoir, consulter notre Bulletin du 16 janvier 2006
- [Quelle est la procédure à suivre pour ratifier la Convention ?](#) Prendre connaissance des indications fournies par l'UNESCO à cet égard
- [Texte officiel de la Convention](#) 
- [États Parties à la Convention](#)

Haut de la page 

Communiqués, discours, déclarations

Discours de M. Koïchiro Matsuura à l'occasion de la 2^e session de la Conférence des Parties à la Convention sur la protection et la promotion des expressions culturelles

La 2^e session de la Conférence des Parties étant terminée, l'UNESCO fait état, dans son site Internet, de l'allocution prononcée par M. Koïchiro Matsuura en ouverture de cette rencontre. Nous présentons certains extraits de cette nouvelle.

« Le directeur général a tout d'abord rendu hommage au travail du Comité intergouvernemental qui a permis l'élaboration de lignes directrices essentielles pour la mise en œuvre de la Convention, et à ses deux présidents successifs, l'Ambassadeur Gilbert Laurin du Canada et Madame Vera Lacoeyllhe de Sainte Lucie.

Tout en se félicitant du rythme rapide de ratifications (98 États et la Communauté européenne), le directeur général a exprimé le vœu que les régions encore sous représentées, l'Asie et le Pacifique d'une part, les États arabes d'autre part, prennent toutes les mesures en vue de la ratification de la Convention. "Ce n'est que si la ratification est universelle ou quasi universelle que la coopération internationale prévue par la Convention pourra être effective", a souligné le directeur général.

M. Matsuura a ensuite évoqué les projets de directives opérationnelles et d'orientations, portant respectivement sur la promotion et la protection des expressions culturelles, le rôle et la participation de la société civile, la coopération internationale et la question du traitement préférentiel pour les pays en développement soumises à la Conférence des Parties, après des débats intenses lors des sessions du Comité, ainsi que le projet d'orientations sur l'utilisation des ressources du Fonds international pour la diversité culturelle.

"Outil essentiel de la mise en œuvre de la Convention et d'une coopération internationale renforcée, le Fonds est constitué notamment de contributions volontaires qui ne sont ni liées ni affectées. (...) Le Comité a exprimé une nette préférence pour que le Fonds serve à soutenir les industries culturelles des pays en développement, la coopération pour le développement durable et la réduction de la pauvreté", a indiqué le directeur général, qui a annoncé que les ressources du Fonds s'élevaient à un million et demi de dollars.

Rappelant que le Fonds n'est alimenté que par des contributions volontaires, le directeur général a espéré "qu'en cette période de crise financière, les Parties à la

Convention, au même titre que d'autres donateurs potentiels, sauront demeurer convaincus de l'importance de la diversité des expressions culturelles et de la solidarité internationale pour mettre en œuvre de véritables politiques du développement durable".

Enfin M. Matsuura a souligné l'importance des enjeux liés à l'éducation et à la sensibilisation du grand public en faveur de la protection et de la promotion de la diversité des expressions culturelles et sur la question centrale de la visibilité, "dont dépendent à la fois le succès, le financement et la crédibilité de la Convention".

Le directeur général a conclu en souhaitant que les directives soumises à la Conférence des parties soient approuvées et deviennent immédiatement applicables, ce qui permettrait à la Convention d'être opérationnelle seulement trois ans et demi après son adoption, et constituerait "un record dans l'histoire de l'UNESCO". »

Le texte intégral de l'allocution de M. Matsuura est disponible, en français et en anglais, dans [le site de l'UNESCO](#).

Source :

- [UNESCO](#)

Haut de la page 

Intervention du représentant du Québec au sein de la Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO

Le représentant du Québec au sein de la Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO, M. Michel Audet, a pris la parole lors de la 2^e session de la Conférence des Parties. Après avoir souligné l'engagement de la société civile à l'égard des travaux de mise en œuvre de la Convention, M. Audet a salué la tenue du Forum U-40 qui, à l'initiative de la Commission allemande pour l'UNESCO et de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle, a permis la rencontre de jeunes experts qui ont pu débattre de la mise en œuvre de la Convention.

Il a de plus rappelé l'existence du Réseau international de juristes pour la diversité des expressions culturelles, réseau qui a notamment pour objectifs de générer une réflexion indépendante sur des problématiques liées à la mise en œuvre et à l'interprétation de la Convention, d'offrir un service de soutien juridique concernant la mise en œuvre de la Convention aux États qui en font la demande et de répondre aux demandes de la société civile.

En ce qui concerne les suites de la 2^e session de la Conférence des Parties, le représentant du Québec au sein de la Délégation canadienne auprès de l'UNESCO s'est exprimé en ces termes : « Finalement, en ce qui nous concerne, nous continuerons dans les années à venir à nourrir la réflexion sur la portée et les objectifs de la Convention au moyen du site Internet et du bulletin d'information hebdomadaire sur la diversité des expressions culturelles qu'opère le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du gouvernement du Québec. Nous portons d'ailleurs à l'attention de tous qu'un nouvel essai du professeur Ivan Bernier, expert indépendant reconnu à l'échelle internationale, sera bientôt déposé sur ce site, essai qui portera cette fois-ci sur la portée et l'interprétation des articles 20 et 21 de la Convention. Le texte du professeur Bernier, comme à l'habitude, constitue un essai d'auteur et ne représente ni la position du gouvernement du Canada, ni celle du gouvernement du Québec », de rappeler M. Audet.

L'essai du professeur Ivan Bernier sera disponible prochainement en français, anglais espagnol et arabe.

Haut de la page 

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie maintient sa mobilisation en faveur de la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est intervenue la semaine dernière à Paris, à l'issue de la 2^e session de la Conférence des Parties. S'exprimant au

nom de l'APF, le député québécois Bertrand St-Arnaud a tenu à féliciter le Comité pour le travail considérable qui a été accompli. Il a par la suite déclaré : « Le moment étant venu pour la Conférence de fixer de nouvelles priorités, les parlementaires de la Francophonie tiennent à encourager le Comité dans la réalisation du mandat qui lui sera confié pour les deux années à venir. Nous sommes assurés que le Comité sera en mesure d'achever la préparation des directives opérationnelles pour tous les articles qui en nécessitent, et ce, parce que tout comme vous, nous croyons en l'importance d'une mise en œuvre de la Convention qui soit la plus rapide possible.

À cet égard, les parlementaires de la Francophonie réunis au Luxembourg ont exprimé le souhait que le Comité établisse sous peu des directives sur les articles portant sur les relations avec les autres instruments, 20 et 21, car ils sont au cœur de la raison d'être de cette Convention. Plus précisément, l'article 21, portant sur la concertation et la coordination internationales, devra éventuellement faire l'objet de réflexion pour s'opérationnaliser. Il faudra définir cet engagement et préciser la forme que prendra la consultation édictée par la Convention. En outre, nous sommes confiants que le Comité s'acquittera adéquatement des autres attributions qui lui sont conférées, notamment celle de promouvoir les objectifs et les principes de la Convention dans d'autres enceintes internationales.

Pour leur part, les parlementaires de la Francophonie sont déterminés à maintenir leur mobilisation sur la scène internationale. Nous continuerons de suivre attentivement les travaux des structures de la Convention et nous réitérerons notre appel aux États membres de la Francophonie en faveur de sa ratification » de conclure le représentant de l'APF.

Nous remercions M. St-Arnaud de nous avoir transmis son discours afin que nous puissions publier cet extrait.

[Haut de la page](#) 

Les jeunes professionnels de la culture de 34 pays mettent de l'avant leur vision de la diversité culturelle dans le cadre du Forum mondial U-40

La Commission allemande pour l'UNESCO et le Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle ont tenu du 12 au 14 juin le Forum mondial U-40 « Diversité culturelle 2030 ». À l'occasion de cette rencontre, une cinquantaine de jeunes professionnels de la culture provenant de 34 pays ont mis de l'avant leur vision de la diversité culturelle en tant que valeur, objectif, priorité et instrument pour l'avancement de l'humanité. Ils ont de plus voulu concrétiser leur engagement en proposant des initiatives et des actions à l'égard des dimensions suivantes: visibilité-compréhension-participation, coopération globale et Fonds international pour la diversité culturelle.

Les résultats des travaux du Forum U-40 sont disponibles dans le site de la [Commission allemande pour l'UNESCO](#).

Source :

- [Commission allemande pour l'UNESCO](#)

[Haut de la page](#) 

Publications récentes

Documents de la 2^e session de la Conférence des Parties

L'UNESCO donne accès, dans son site Internet, à plusieurs documents relatifs à la 2^e session de la Conférence des Parties. On y retrouve le discours prononcé en ouverture par le directeur général de l'UNESCO, la liste des membres du Comité intergouvernemental depuis la récente élection, le document faisant état des résolutions adoptées, de même que plusieurs documents de travail et d'information. Pour consulter ces documents, nous vous invitons à vous rendre dans le [site de l'UNESCO](#).

Source :

- [UNESCO](#)

Haut de la page 

Le Courrier de l'UNESCO fait place à la diversité culturelle

Cette année, l'UNESCO a célébré la Journée mondiale de la diversité culturelle (21 mai) de manière exceptionnelle. Tout au long du mois de mai, des dizaines d'artistes venus des quatre coins du monde ont témoigné de la richesse du patrimoine culturel de l'humanité, dans le cadre du premier Festival international de la diversité culturelle. Organisé simultanément dans plusieurs pays et au siège de l'Organisation, ce Festival est une preuve tangible de l'affinité fondamentale entre la culture et la diversité. Le récent numéro du [Courrier de l'UNESCO](#) se fait l'écho de ce Festival.

Source :

- [Site de l'UNESCO](#)

Haut de la page 

Parution du numéro de juin du bulletin de l'Observatoire des politiques culturelles en Afrique

L'Observatoire des politiques culturelles en Afrique (OPCA) rend disponible, dans son site Internet, la plus récente édition de son bulletin *OPCA News*. Une centaine de nouvelles y sont présentées, faisant état d'événements, appels à propositions, publications et autres informations d'intérêt concernant la vie et les politiques culturelles sur le continent noir. Cette publication est disponible dans le site de l'[OPCA](#).

Source :

- [OPCA](#)

Haut de la page 

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

La Commission européenne et le gouvernement mexicain entament un dialogue politique à propos de l'éducation et de la culture

M. Ján Figel', commissaire européen à l'Éducation, à la formation, à la culture et à la jeunesse, a signé récemment, en présence de S.E. Mme Sandra Fuentes-Berain, ambassadeur du Mexique auprès de l'Union européenne, deux déclarations communes de la Commission européenne et du gouvernement mexicain relatives à l'éducation et à la culture. Par ces déclarations, la Commission européenne et le gouvernement mexicain entendent renforcer leur coopération sur les questions clés que sont l'éducation et la culture, sous la forme d'un dialogue politique.

Dans son communiqué de presse, la Commission européenne précise que ces déclarations communes marquent officiellement l'amorce d'un dialogue politique entre la Commission européenne et les États-Unis mexicains et rappelle que « dans le domaine de la culture, la première phase pilote (2008-2010) d'un instrument de coopération culturelle bilatérale, le Fonds culturel UE-Mexique, a débuté en décembre 2007, avec un budget de 1 million d'euros, dans le cadre du document de stratégie pays 2007-2013 pour le Mexique. C'était la première fois, avant l'établissement du dialogue sectoriel sur la politique culturelle, que la coopération culturelle était placée aussi visiblement au cœur des relations bilatérales de l'Union avec le Mexique. Cette phase pilote offre de nouvelles perspectives d'échanges culturels bénéfiques, tant aux organisations établies dans l'Union européenne qu'aux organisations culturelles mexicaines. Un document relatif à la deuxième phase de ce programme (2009-2013) devrait être signé en 2009. Celle-ci sera dotée d'un budget total de 6,8 millions d'euros, financé à parts égales par l'Union et le gouvernement mexicain. Il est prévu qu'en 2010, ce Fonds soutienne certaines des manifestations commémorant le bicentenaire de l'indépendance du Mexique ainsi que le centenaire de la Révolution mexicaine. »

Les textes de ces déclarations sont disponibles dans le site de la [Commission](#)

[européenne](#).

Source :

- [Commission européenne](#)

Haut de la page 

Autres actualités d'intérêt

« Couleurs pour la planète », une exposition issue de la rencontre d'artistes de cinq continents s'ouvre à l'UNESCO

M. Koïchiro Matsuura, directeur général de l'UNESCO, a inauguré le 16 juin 2009 l'exposition « Couleurs pour la planète » présentée par la Délégation permanente de la principauté d'Andorre auprès de l'UNESCO.

Cette exposition était née d'une rencontre d'artistes issus des cinq continents, réunis en Andorre à l'initiative de la Commission Nationale andorrane pour l'UNESCO dans le cadre de l'Année Internationale de la Planète Terre et de l'Année Européenne du Dialogue Interculturel.

Rappelant que « l'un des objectifs de la Convention de 2005 est de promouvoir une diversité culturelle accessible à tous, en veillant à ce que toutes les cultures puissent s'exprimer et se faire connaître », M. Matsuura a souligné le rôle de la créativité artistique pour instaurer un dialogue entre les cultures, déclarant que « cette initiative met en avant le pouvoir expressif de l'art et la force que représente la communauté des artistes dans le maintien du dialogue et la protection de la diversité culturelle et artistique ».

Source :

- [UNESCO](#)

Haut de la page 

L'Algérie sera l'hôte du 2^e Festival culturel panafricain

Du 5 au 20 juillet, Alger vibrera au son du 2^e Festival culturel panafricain (Panaf). À cette occasion, quelque 8000 personnes en provenance de 48 pays de l'Union africaine, de la République arabe du Sahara occidental, des États-Unis et du Brésil convergeront vers la capitale de l'Algérie pour prendre part à des activités riches et variées dans les domaines du théâtre, du cinéma, du chant et de la danse. Le livre sera également présent lors de cette manifestation culturelle, à travers la réédition de près de 250 titres africains. La présence de 25 ministres de la culture et secrétaires d'État est attendue dans le cadre de l'événement.

Pour en savoir davantage, nous vous invitons à visiter le site du [Panaf](#).

Source :

- [Festival culturel panafricain](#)

Haut de la page 

